

<b>SEANCE DU MARDI 13 JANVIER 2015</b>
--

L'an deux mil quinze le treize janvier, les membres du Conseil Municipal de la commune de Courcelles-Sapicourt se sont réunis dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Patrick DAHLEM, maire.

Présents : Gérald MABILE, Jean MICHEL, Michel BACARISSE, Pierre CARRE, Jacky LESUEUR, Philippe LEVEAUX, Maurice ENGEMANN, Grégoire MAZZINI, Xavier CULEUX.

Absents : Thierry PROLA qui donne pouvoir à Jean MICHEL.

Secrétaire de séance : Jean MICHEL.

Le compte-rendu de la dernière séance du Conseil Municipal est lu, puis adopté à l'unanimité.

### 1 - DELIBERATIONS.

#### 1 - Demande de subvention au titre de la DETR pour les travaux de la rue Paul Bouton.

Monsieur le maire rappelle la décision du Conseil Municipal de réaliser la réfection de la voirie et des trottoirs de la rue Paul Bouton.

Une demande de subvention pourra être déposée au titre de la DETR. .

Le Conseil Municipal à l'unanimité,

DECIDE de déposer une demande de subvention au titre de la DETR.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes les pièces administratives et comptables qui découlent de cette délibération.

#### 2 - Projet de commémoration 1914-1918 sur les communes de Branscourt Courcelles-Sapicourt et Rosnay.

Vu la concertation entre les maires des communes de Branscourt, Courcelles-Sapicourt et Rosnay portant sur l'étude d'un projet de théâtre de rue en 2016, sur 3 jours, animé par la troupe « le Diable à pattes » du Parc Régional de la Montagne de Reims dans le cadre des commémorations de la guerre 1914-1918,

Considérant qu'une seule commune doit être porteuse du projet,

Considérant toutes les explications fournies par Monsieur le Maire au Conseil Municipal,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ADOPTE ce projet tel qu'il vient de lui être présenté,
- ACCEPTE que la commune de Rosnay soit la commune porteuse de ce projet,
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention tripartite établie entre les communes de Branscourt, Courcelles-Sapicourt et Rosnay.

#### 2 - PLAN LOCAL D'URBANISME en présence de Mr Hermant DU BUREAU D'ETUDE ENVIRONNEMENT CONSEIL.

Le conseil municipal doit se prononcer sur les avis des personnes publiques associées.

- Zone activité 2AU (côté Branscourt/nationale). Au vu des avis défavorables émis par les personnes publiques associées (DDT - chambre d'agriculture - SIEPRUR - SCOTT) le conseil municipal à l'unanimité décide de supprimer la zone du PLU.
- Zone 1 AU. Il existerait des risques de glissement de terrain moyens. L'autorité environnementale recommande que la sécurité des habitants soit prise en compte Un plan de sauvegarde est actuellement en cours de réalisation (historique des glissements très anciens).
- Adapter sur les zones constructibles Ua et 1AU la hauteur des toits terrasses à 7 mètres

au lieu de 9 mètres pour les toits classiques.

Le conseil municipal doit se prononcer sur les demandes des particuliers. Le conseil municipal avait déjà voté sur les différentes demandes sauf celles de Monsieur Lainé Jérôme et de monsieur LHOTTE Pierre.

- Le conseil municipal à l'unanimité décide d'autoriser la construction de boxes à chevaux d'une superficie maximale de 60 m<sup>2</sup>, comprise dans une bande de terrain partant du chemin de Frêne et sur une profondeur de 80 mètres parallèlement à celui-ci.
- Courrier LHOTTE Pierre. Le conseil municipal à l'unanimité accepte la proposition de Monsieur LHOTTE.

Prochain conseil municipal : vendredi 6 février 2015